

Administration du Référentiel Activités Humaines (AHU)

CARET

2026

Titre : Description de gestion du référentiel Activités Humaines (AHU)
Auteur : CARET
Contributeurs : OFB, Patrinat, OiEau, RNF, DEB , LPO, FCEN,.....
Éditeur : OFB
Résumé : Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le jeu de données Activités Humaines (AHU)
Type : Texte
Couverture géographique : France entière
Date : 25/02/2026
Format : Doc
Version : 1
Identifiant : Adresse URL d'accès au fichier
Langue : fra
Droits d'usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

Contenu

1	Identification du référentiel.....	2
1.1	Titre du référentiel.....	2
1.2	Identifiant unique du référentiel.....	2
1.3	Point de diffusion du référentiel	2
1.4	Description du référentiel.....	2
1.5	Autres référentiels dont dépend le référentiel	3
1.6	Liens utiles	3
2	Administration du référentiel	3
2.1	Contact	3
2.2	Administrateur(s) du référentiel.....	3
2.3	Fréquence de mise à jour et Modalités.....	4
2.4	Ecoute utilisateur.....	4
3	Cycle de vie du référentiel	4
3.1	Création du référentiel.....	4
3.2	Mise à jour du référentiel	4
3.2.1	Liste des attributs suivis dans le référentiel.....	4
3.2.2	Règles régissant un ajout dans le référentiel	5
3.2.3	Règles régissant la mise à jour	5

Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel.

1 IDENTIFICATION DU REFERENTIEL

1.1 TITRE DU REFERENTIEL

Activités Humaines (AHU)

1.2 IDENTIFIANT UNIQUE DU REFERENTIEL

AHU est le code du référentiel Activités Humaines

1.3 POINT DE DIFFUSION DU REFERENTIEL

Les référentiels du CARET ont comme point de diffusion le site [SANDRE](#).

1.4 DESCRIPTION DU REFERENTIEL

Le référentiel Activités Humaines (AHU) encadre une nomenclature d'activités humaines qui est définie comme : un ensemble des usages et opérations exercées par les populations humaines et susceptibles d'engendrer des impacts sur les différentes composantes des écosystèmes et sur la géodiversité. Le référentiel activités humaines comprend les milieux terrestres, aquatiques et marins.

Cette nomenclature comprend pour le moment un niveau 0 général, qui servira de base pour la création d'autres niveaux de nomenclature.

La typologie des activités humaines et sa généalogie sont diffusées sur le site du SANDRE (<https://id.eaufrance.fr/nsa/1052>).

Le lien entre le référentiel « Activités humaines » et « Pression sur la biodiversité » existe et sera effectué dans une table de correspondance métier, avec un niveau plus fin de la nomenclature activités humaines.

1.5 AUTRES REFERENTIELS DONT DEPEND LE REFERENTIEL

Le référentiel a une connexion avec plusieurs référentiels :

- le référentiel « PRESSREF » du CARET : des correspondances métiers seront faites avec des niveaux inférieurs de la typologie.
- Le futur référentiel GESTREF : actions et opérations de gestion

1.6 LIENS UTILES

[Lien vers le dictionnaire de données](#)

[Lien vers le document pédagogique](#)

Lien vers les différentes nomenclatures :

- [Typologie des activités humaines](#)
- [Cadre de l'activité humaine](#)
- [Milieu concerné par l'activité humaine](#)
- [Mode d'action de l'activité humaine](#)
- [Statut de l'activité humaine](#)
- [Type de généalogie pour l'activité humaine](#)

2 ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

2.1 CONTACT

Mail de contact Patrinat : ep_spn@mnhn.fr et formulaire de contact ST CARET : [ici](#)
Patrinat et le ST CARET répondent aux sollicitations tout en filtrant les demandes afin de transmettre aux administrateurs thématiques les questions nécessitant une expertise approfondie sur le référentiel.

2.2 ADMINISTRATEUR(S) DU REFERENTIEL

Un administrateur est une personne qui intervient dans la mise à jour du jeu de données. Plusieurs administrateurs peuvent intervenir dans cette mise à jour. On distingue les administrateurs thématiques de l'administrateur national.

Les administrateurs thématiques mettent à jour le référentiel des Activités Humaines on y retrouve par exemple :

- PatriNat ;
- ST CARET ;
- RNF ;
- Groupe de travail AHU.

L'administrateur national est celui qui s'assure de la gestion nationale du référentiel. Il s'assure de la mise à jour du référentiel, vérifie les contrôles et diffuse le référentiel. Pour AHU, il s'agit ST CARET.

Le groupe de travail AHU n'a pas vocation à être pérennisé après la mise à jour du standard. Si besoin, des sujets concernant le référentiel pourront être abordés en groupe de travail.

2.3 FREQUENCE DE MISE A JOUR ET MODALITES

Une demande de **modification de structure** du jeu de données devra être traitée avec le Groupe de pilotage du CARET, les administrateurs et les participants du groupe de création du référentiel.

Fréquence mise à jour :

- Les modifications mineures seront traitées au fil de l'eau.
- Les modifications majeures (confusion, contre-sens, erreur, manque...) seront traitées par le groupe de travail.

2.4 ECOUTE UTILISATEUR

Une écoute utilisateur doit permettre de récupérer toutes les demandes de mises à jour et les remarques des utilisateurs. A minima, cela se fait via l'adresse de contact générique : ep_spn@mnhn.fr et le formulaire de contact ST CARET : [ici](#).

3 CYCLE DE VIE DU REFERENTIEL

3.1 CREATION DU REFERENTIEL

Le référentiel a été créé suite aux besoins de structuration des informations concernant la gestion des aires protégées nécessaire au renforcement de l'efficacité de la gestion, des rapportages et de la surveillance ; mais également afin de faciliter l'interopérabilité entre trois SI fédérateurs.

Le pilotage de ces travaux sur le référentiel a été assuré par RNF, Patrinat et le CARET.

3.2 MISE A JOUR DU REFERENTIEL

Si une mise à jour du référentiel ou du jeu de données (nomenclature) est proposée, elle sera discutée en GT activités humaines et sera validée par le GP CARET.

3.2.1 LISTE DES ATTRIBUTS SUIVIS DANS LE REFERENTIEL

Les attributs suivis sont des attributs qui définissent, identifient, une donnée du référentiel, ils sont structurants et font l'objet de vérification de l'administrateur national.

Liste des attributs suivis :

- Code de l'AHU,
- Libellé de l'AHU,

Liste des attributs de gestion :

- Date de création de l'AHU,
- Date de modification de l'AHU,
- Statut de l'AHU,
- Type de la généalogie de l'AHU,

Liste des attributs informatif du référentiel :

- Cadre lié à l'AHU,
- Milieu concerné par l'AHU,
- Mode d'action de l'AHU.

3.2.2 REGLES REGISSANT UN AJOUT DANS LE REFERENTIEL

Ce chapitre liste les règles à respecter pour ajouter une valeur dans le jeu de données de référence (nomenclature)

- [R0]** L'ajout d'une nouvelle valeur dans le référentiel nécessite que tous les attributs obligatoires soient renseignés.
- [R1]** L'ajout d'une nouvelle valeur dans le référentiel nécessite que les codes des objets soient des identifiants uniques.
- [R2]** L'ajout d'une nouvelle activité humaine dans le référentiel doit être validé par le GT AHU auprès du CARET.
- [R3]** La création d'une nouvelle activité humaine, sera historisée grâce à la généalogie.

3.2.3 REGLES REGISSANT LA MISE A JOUR

- [R4]** Seul le ST Caret peut effectuer, pour un tiers, une correction ou un enrichissement de la nomenclature.
- [R5]** La mise à jour ou le gel d'une activité humaine, sera historisée grâce à la généalogie.